



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 1^{er} février 2011

Agenda

Lundi 7 février

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h00 : élection au fauteuil V (section Histoire et Géographie)

-**Pierre MAZEAUD** : « *L'intérêt général* ».

Lundi 14 février

-15h00 : **François d'ORCIVAL** : « *Élection et pouvoirs du président de la République depuis 1848* ».

Lundi 28 février

-15h00 : **Thierry de MONTBRIAL** : « *Qu'est-ce qu'un "think-tank" ?* ».

Lundi 7 mars

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h00 : **Xavier DARCOS** : « *Qu'est-ce qu'une politique culturelle à l'étranger ?* »

Lundi 14 mars

-15h00 : **Jacques de LAROSIÈRE** : « *Le hasard moral* ».

Lundi 21 mars

-9h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances.

-15h00 : **Chantal DELSOL** : « *La tentation du consensus* ».

Lundi 28 mars

-15h00 : **Jean-Claude TRICHET** : [titre en attente].

Lundi 4 avril

-11h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des membres

-15h00 : **Yvon GATTAZ** : « *Le goût d'entreprendre* ».

Lundi 2 mai

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h00 : **Pierre DELVOLLÉ** : Lecture de « *Notice sur la vie et les travaux de Jean Foyer* ».

Séance du lundi 31 janvier

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 17 janvier, le président **Jean Baechler** a passé la parole à son confrère **André Vacheron**, membre de la section générale, ancien Directeur de la Clinique de cardiologie de l'Hôpital Necker, Président honoraire de l'Académie nationale de médecine, qui a fait une communication sur « *La fin de vie et l'euthanasie* ».

Abordant cette question, dont la Représentation nationale vient de débattre, sous les angles historique, philosophique et moral, l'orateur a pris clairement position en déclarant : « *Réfuter l'emploi du mot euthanasie quand il s'agit du refus d'une thérapeutique déraisonnable est couramment taxé d'hypocrisie : débrancher un respirateur ou faire une injection létale, c'est pareil pour les défenseurs de l'euthanasie. Non ce n'est pas pareil : le refus d'obstination thérapeutique déraisonnable va laisser survenir la mort naturellement. Le médecin assume la limite de son pouvoir médical alors que, dans l'euthanasie, il l'utilise pour arrêter la vie. Soigner et faire mourir ne sont pas des gestes équivalents.[...] Selon un sondage IFOP récent pour Sud-Ouest Dimanche, 94% des Français se déclarent favorables à l'euthanasie, 36% d'entre eux estimant qu'elle devrait s'appliquer à toutes les personnes atteintes de maladies insupportables et incurables. Mais comme l'a écrit notre confrère Lucien Israël, la demande d'euthanasie par des patients en fin de vie n'est souvent faite qu'en réaction à la négligence, à l'indifférence ou à l'incapacité des médecins, à leur manque d'écoute et de compassion.* » Enfin, se référant à l'ouvrage *Euthanasie* de Bernard Beignier, Doyen de la Faculté de droit de Toulouse, le Professeur André Vacheron a conclu en disant que « *l'euthanasie n'est pas une alternative aux soins palliatifs qui doivent être délivrés à un agonisant. Ce peut être une exception marginale dans des situations extraordinaires, non l'inverse. La loi a vocation à se fonder sur des pratiques, non sur des exceptions. Il n'existe aucun droit à la mort, mais un droit de la mort. La dignité de l'homme est de l'accepter à son heure, celle du soignant de l'accompagner sans la provoquer.* »

À l'issue de son exposé, le Professeur **André Vacheron** a répondu aux questions que lui ont posées **François Terré**, **Alain Besançon**, **Marianne Bastid-Bruguière**, **François d'Orcival**, **Chantal Delsol**, **Christian Poncelet**, **Georges-Henri Soutou**, **Bertrand Saint-Sernin**, **Gilbert Guillaume**, **Jean Cluzel** et **Jean-Louis Crémieux-Brilhac**. [Sur le même sujet, voir le point de vue de **Pierre Mazeaud** en page 2].



Remise d'épée

Georges-Henri Soutou, président de la Fondation Dosne-Thiers, membre de l'Académie (section Histoire et Géographie), élu le 8 décembre 2008, a reçu son épée d'Académicien des mains de son confrère **Thierry de Montbrial**, le mardi 25 janvier dans les salons de l'Hôtel Dosne-Thiers.



Points de vue d'Académiciens

- **Pierre Mazeaud** : « Protéger et entourer les plus faibles plutôt que faciliter leur disparition », dans *le Monde* du vendredi 28 janvier. « Une proposition de loi légalisant l'euthanasie a été rejetée par le Sénat, le 25 janvier. Dans sa dimension individuelle, cette proposition de loi se fonde sur la revendication d'une liberté inaliénable de pouvoir librement choisir sa mort. Mais cela soulève immédiatement un problème : si le suicide est une liberté, le suicide assisté suppose de facto le recours à un tiers, légalement commis. Or, à ce moment ultime de la fin de vie, la liberté de choisir n'est plus celle de la vie habituelle. Elle reflète plutôt l'aspiration à ne pas être abandonné à une médecine indifférente ou activiste. Elle traduit le désir d'être accompagné dans sa faiblesse et sa désespérance. Vouloir mourir avec le plus de sérénité possible sans devenir un corps souffrant au-delà du possible, qui peut s'y opposer ? Toutefois, l'approche de la mort bouleverse les anticipations. L'ultime souhait est le plus souvent de vivre, même si l'on y était in abstracto hostile. Une directive anticipée peut être ressentie comme une épée de Damoclès, le dernier moment venu. Au pire de la détresse, un désir de "vivre malgré tout" peut survenir, quels que soient notre âge et notre état. Va-t-on opposer à ce sursaut humain la "dignité de vouloir en finir" ? Autoriser le suicide assisté ne serait pas non plus sans conséquence sur notre organisation sociale. Le vieillissement de la population, la nécessité de répondre à la dépendance des personnes âgées sont devenus des réalités qui exigent la mise en oeuvre de politiques sociales fondées sur la solidarité. Or faire le choix du suicide assisté, c'est s'engager dans une voie dont les plus fragiles, les plus âgés risquent immanquablement d'être les victimes. Si la personne en fin de vie juge qu'elle constitue une charge pour la collectivité et pour ses proches, ceux-ci ne seront-ils pas tentés de l'inciter au suicide assisté ? Ce risque de dérive d'une euthanasie devenue variable d'ajustement des dépenses de santé n'est pas une vue de l'esprit. »

- **Chantal Delsol** : « Le mépris », dans *Valeurs Actuelles* du jeudi 27 janvier. « Les fonctionnaires européens qui nous gouvernent nous ont habitués aux mauvaises surprises, mais celle-ci est de taille. La publication d'un agenda européen diffusé à des millions d'exemplaires pour les lycéens, qui cite les fêtes des religions les plus diverses, et ne cite pas les fêtes chrétiennes, même pas Noël : voilà un cadeau littéralement ahurissant. [...] Que traduit un silence pareil ? Le mépris. Celui-ci signifie : tenir pour rien. L'agenda tient pour rien la culture instauratrice et nourricière. Il dit : cela n'existe pas. Cela s'appelle du négationnisme. [...] quand une affaire de ce genre se produit dans un pays "normal" (à nos yeux), c'est-à-dire démocratique, les citoyens qui s'indignent remontent assez facilement la filière et savent où se trouve l'origine de la décision : dans tel ministère, et l'on connaît le nom du ministre responsable. Le citoyen est celui qui peut demander des comptes : il connaît le nom du responsable et celui-ci se trouve à un jet de pierre. Mais l'Union européenne n'est pas démocratique, elle ne s'est pas donné des citoyens, mais des sujets, puisque ses responsables sont inconnus, anonymes et sans visages ».

- **Pierre Mazeaud et François Terré** : « Vers un gouvernement des juges », dans *Le Figaro* du mercredi 26 janvier. « La possibilité accordée à tout justiciable de contester au cours d'un procès la conformité à la Constitution d'une loi dont l'application est en cause constitue une innovation majeure de la réforme constitutionnelle de l'année 2008. Saluée comme un progrès historique du droit et des libertés, entrée en application en mars 2010, la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) n'a cessé d'être acceptée de tous côtés. Bref, une tyrannie de la pensée unique. [...] À vouloir augmenter de la sorte la possibilité reconnue à des "juges" de sanctionner les atteintes portées par le législateur aux droits et libertés, on oublie l'essentiel au détriment de la démocratie. Dans notre tradition, consolidée par la V^e République, la Constitution est le socle de la démocratie car elle garantit la séparation des pouvoirs, n'en déplaise aux "robins constitutionnels" et aux partisans du gouvernement des juges ».

Sur les ondes

- **Thierry de Montbrial** a été l'invité de l'émission 3D animée par Stéphane Paoli, sur *France Inter*, le dimanche 30 janvier. En direct et en public, depuis le Théâtre du Rond-Point, il est intervenu sur la régulation mondiale souhaitée par le Président de la République, Nicolas Sarkozy, dans le cadre de la présidence du G20.

Groupes de travail

- Le groupe de travail que préside **François Terré** sur « la réforme du droit des obligations » se réunira le vendredi 11 février à 10h.

- Le groupe de travail que préside **Yvon Gattaz** sur « la formation en alternance » se réunira le lundi 28 février à 16h45.

- Le groupe de travail que préside **Bernard d'Espagnat** sur « l'apport de la physique contemporaine à la théorie de la connaissance » se réunira le lundi 14 mars 2011 à 16h30 en salle 4.